Réunion plénière du Conseil supérieur de Statistique
Jeudi 4 mars 2021 (10h00 – 12h15)

Notifications R.P. 2021/N°1

Membres du Conseil supérieur de Statistique :

Monsieur P. Deboosere – *Président*

Monsieur R. Acx, Monsieur M. Boghaert, Madame V. Burnel, Monsieur M. Callens, Madame A. Carton, Monsieur E. Cornelis, Monsieur D. De Baets, Madame L De Guissme (pour Monsieur O. Plasman), Madame G. Desimone, Monsieur E. Eysackers, Madame C. Faes, Monsieur O. Goddeeris, Monsieur K. Grosse-Erdmann, Monsieur B. Hertveldt, Madame F. Kirakoya (*Vice-Présidente*), Monsieur J. Krott, Monsieur J. Leroy, Monsieur G. Loosveldt, Monsieur P. Teirlinck, Madame I. Thomas, Monsieur R. Van Dam, Madame F. Vanderkelen, Madame E. Vandervieren, Monsieur S. Van de Venster, Monsieur C. Van Laere, Monsieur F. Vesentini, Madame A. Wuillaume

Invités :

Madame C. Bruwier – Statbel → Pour le point 3 de l'agenda
Monsieur H. De Dyn – BNB → Pour le point 3 de l'agenda
Monsieur C.-H. Remiche – Statbel → Pour tous les points de l'agenda
Monsieur T. Van Waeyenberge – BNB → Pour le point 3 de l'agenda

Excusés :

Monsieur B. Lejeune, Madame V. Maghe, Monsieur K. Neels, Monsieur R. Rollier, Madame A. Sierens, Monsieur R. Tahiri, Madame R. Thys, Monsieur P. Van der Hallen, Madame K. Van Overmeire

Absents :

Monsieur A. Delbarre, Monsieur F. Huyghe, Monsieur F. Jadoul, Monsieur J.-P. Liebaert, Madame J. Screurs, Monsieur V. Vandenberghe, Monsieur P. Van Ongevalle, Monsieur R. Van Rossem

Secrétariat :

Monsieur Ph. Mauroy – *Secrétaire*
Monsieur C. Cornelis – *Secrétaire-adjoint*

N°	Points à l'ordre du jour
I	***Approbation de l'ordre du jour de la séance plénière du jeudi 4 mars 2021*** ➢ **Décision** L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité, moyennant l'ajout d'un point 'pour discussion' (tour de table abordé en nouveau point 4 de l'agenda), concernant le rôle des statistiques et leur production, depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

	<u>Remarque</u> : Les présentations Powerpoint, exposées durant la séance plénière, ont été envoyées aux membres du Conseil supérieur de Statistique, par e-mail du Secrétariat, le 4 mars 2021.
II	***Approbation des notifications R.P. 2020/N°2 de la séance plénière du 19 novembre 2020*** ➢ **<u>Décision</u>** Les notifications R.P. 2020/N°2 de la réunion plénière du 19 novembre 2020 sont approuvées à l'unanimité.
III	***Pour avis : Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2008 prescrivant une enquête annuelle sur la structure des entreprises*** ➢ **<u>Présentation</u>** Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la stratégie et les performances des entreprises, selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie marchande non financière et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles contiennent ainsi de nombreux indicateurs sur les entreprises (recettes, achats, investissements, dépenses de personnel, emploi, …), jusqu'à un niveau très détaillé, et qui peuvent servir de base pour définir la politique économique belge et européenne. L'enquête sur la structure des entreprises (ESE) s'adresse à un total d'environ 30.000 entreprises. La plupart des entreprises sont sélectionnées sur la base d'un échantillon. Cependant, un certain nombre de grandes entreprises sont interrogées chaque année. L'ESE demande également les informations nécessaires à l'établissement des comptes nationaux et des tableaux d'entrées/sorties de l'Institut des comptes nationaux (ICN). Il s'agit d'une enquête obligatoire, prescrite par le règlement européen n° 295/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (remplacé par le nouveau règlement (UE) 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, abrogeant dix actes juridiques dans le domaine des statistiques d'entreprises), et qui est également cadrée, en Belgique, par l'arrêté royal du 18 juillet 2008 prescrivant une enquête annuelle sur la structure des entreprises. C'est cet arrêté royal qui fait l'objet des 3 présentes propositions de modifications : 1. Une analyse sur l'évolution du taux de réponse pour ESE a été menée sur les années de référence 2015 à 2018. Actuellement, l'article 7 de l'arrêté royal précité stipule que les questionnaires et les cadres complémentaires doivent être renvoyés dûment complétés à la Direction générale Statistique – Statistics Belgium (ci-après, Statbel), dans les soixante jours calendrier suivant leur envoi à l'entreprise. De manière générale, on constate qu'au terme des 60 jours le taux de réponse est faible et que l'augmentation est lente et constante jusqu'au 52ème jour, où l'on observe un léger pic provoqué par l'approche de la date limite. La durée de 60 jours ne semble pas être un réel atout, dans l'optique d'améliorer le taux de réponse. Au contraire, cette période impose à Statbel d'attendre le 60ème jour après envoi pour commencer à contacter les entreprises. C'est pourquoi, Statbel propose d'ajuster le délai à 30 jours calendrier, suivant l'envoi des invitations aux entreprises. En réduisant ce délai, Stabtel pourrait contacter les entreprises plus tôt et ainsi les aider à compléter leurs questionnaires. 2. Dans le domaine des comptes nationaux, et plus particulièrement des tableaux ressources et des emplois (*Supply and Use Tables, SUT*) et des tableaux entrées-sorties (*Input-Output tables, IOT*), Eurostat demande aux États membres de réaliser des statistiques de qualité qui permettraient d'analyser l'impact de la pandémie. Cela implique non seulement d'estimer aussi correctement que possible la situation en 2020, année de la crise, mais aussi l'évolution au cours des années suivantes. L'ESE est ici une source de données particulièrement importante pour l'élaboration des SUT (et des IOT qui en sont dérivés). Tous les cinq ans, des cadres sur le chiffre d'affaires, les achats et les investissements y sont ajoutés, sous la forme d'annexes qui visent à déterminer la 'ventilation par produit' du chiffre d'affaires, des achats et des investissements des entreprises. Ces données sont essentielles pour l'élaboration des SUT et IOT, où il est impératif de croiser produits et branches. En temps normal, les SUT et IOT sont élaborés tous les cinq ans à partir des cadres ESE disponibles ; pour les années intermédiaires, on part des structures des cadres les plus récents. L'ESE, y compris les cadres, pour l'année 2020, sera particulièrement intéressante pour estimer l'impact de la pandémie cette année-là, mais ne pourra toutefois que difficilement servir de base pour compiler les SUT et IOT pour les années 2021–2024, compte tenu du caractère atypique de cette année 2020.

À la demande du conseil d'administration de l'ICN, un groupe de travail a donc été créé, au sein du Conseil supérieur de Statistique, pour étudier cette problématique. Ce groupe a marqué son accord pour ajouter à l'ESE 2022 les cadres sur les ventes, achats et investissements, en sus de l'enquête structurelle avec cadres prévue pour l'année 2020 et en échange d'une simplification des cadres. Cet envoi supplémentaire unique des cadres ESE, pour l'année 2022, requiert également une modification de l'arrêté royal du 18 juillet 2008.

3. Conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, les modèles des comptes annuels existants ont été adaptés aussi bien pour les sociétés que pour les associations et fondations et de nouveaux modèles de comptes annuels ont été introduits. En conséquence, l'arrêté royal du 18 juillet 2008 doit être modifié afin d'être mis en conformité avec l'arrêté royal du 29 avril 2019. Il convient de souligner que seul le questionnaire destiné aux associations est impacté et qu'il n'y aura aucun impact sur les questionnaires destinés aux sociétés. Un certain nombre de modifications doivent ainsi être apportées au « questionnaire associations » de l'ESE. D'une part, le compte 76 'produits exceptionnels' est, pour les exercices postérieurs au 31/12/2019, dans le modèle complet et le modèle abrégé des comptes annuels, scindé en deux rubriques : une rubrique 76A 'produits d'exploitation non récurrents' et une rubrique 76B 'produits financiers non récurrents'. D'autre part, le compte 66 'charges exceptionnelles' est, pour les exercices postérieurs au 31/12/2019, dans le modèle complet et le modèle abrégé des comptes annuels, scindé en deux rubriques : une rubrique 66A 'charges d'exploitation non récurrentes' et une rubrique 66B 'charges financières non récurrentes'. De plus, l'arrêté royal du 29 avril 2019 prévoit la création d'un nouveau modèle de comptes annuels pour les associations, plus précisément les comptes annuels selon le « modèle micro ». Ce modèle est d'application pour toutes les associations qui dépassent au maximum un des trois critères suivants : effectif de personnel de 10 ETP, chiffre d'affaires de 700.000 euros, total du bilan de 350.000 euros. Le formulaire « questionnaire associations » s'applique tant aux comptes annuels selon le modèle complet, qu'aux comptes annuels selon le modèle abrégé. Etant donné que le nouveau « modèle micro » est quasiment identique au modèle abrégé, le même formulaire sera utilisé. Enfin, on remarquera que les modifications prévues au formulaire « questionnaire associations » n'auront pas d'impact sur la charge administrative pesant sur les associations. En effet, le nombre total de rubriques du questionnaire destiné aux associations augmente, mais cette augmentation est entièrement compensée par le fait que plus de rubriques pourront être préremplies.

➢ **Discussion**

Les membres du Conseil supérieur de Statistique émettent des remarques et des demandes de clarification concernant notamment l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19, sur la production de cette statistique très importante, ainsi que sur les raisons qui poussent Statbel à vouloir réduire le délai de réponse.

➢ **Décision**

A l'unanimité, le Conseil supérieur de Statistique rend un avis favorable sur la proposition d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2008 prescrivant une enquête annuelle sur la structure des entreprises, telle que présentée par Statbel et par les représentants de l'Institut des comptes nationaux en séance plénière.

IV

Le rôle des statistiques et leur production, depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19

➢ **Présentation**

La crise sanitaire, causée par le coronavirus Covid-19, impacte également la production des statistiques, en Belgique. Des mesures ont dû être prises afin de limiter au maximum l'impact, tant sur la disponibilité que sur la qualité des statistiques produites. Des mesures ont également été prises par Eurostat, au niveau européen, afin d'harmoniser celles-ci autant que possible au sein du Système statistique européen. La disponibilité de chiffres est cruciale en période de crise, notamment afin de fournir des données aux chercheurs et aux décideurs politiques ; données sur base desquelles ils pourront prendre des décisions *ad hoc* et/ou monitorer celles-ci.

Le président propose donc de faire un tour de table, sur ce sujet d'actualité qu'est la publication et la diffusion des statistiques en période de crise sanitaire.

➢ **Discussion**

Il ressort des échanges entre les membres du Conseil supérieur de Statistique que différents points doivent attirer l'attention des producteurs de statistiques. Dans le cadre du monitoring d'impact de la crise, certaines statistiques ont dû être publiées plus vite (parfois sur base d'estimations provisoires) ou selon de nouvelles

	périodicités (notamment, les statistiques sur la mortalité, sur le marché du travail ou sur les faillites). De nouvelles statistiques ont également vu le jour, sur base des nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs, et le développement d'autres produits demandera encore des analyses plus poussées. Des efforts ont été portés sur la collecte des données (notamment via de nouvelles enquêtes ou de nouvelles méthodologies de collecte) et/ou sur l'enregistrement plus rapide de celles-ci ; même si certains domaines statistiques, comme par exemple pour les causes de mortalité, mériteront sans doute une réflexion plus approfondie quant à leur mode de production. Enfin, le partage d'expertise entre les producteurs de statistiques, ainsi que la nécessité de disposer de métadonnées complètes et fiables, se sont également révélés être d'une importance primordiale. Une réflexion devra également se porter sur la diffusion de toutes ces données, ainsi que sur la réutilisation qui en aura été faite, par les différents médias ou par les bureaux d'étude. Des leçons devront être tirées pour l'avenir et des expériences devront certainement être consolidées, mais il est sans doute encore trop tôt que pour pouvoir évaluer correctement l'impact de certaines mesures prises, notamment au niveau méthodologique, sur la qualité globale des statistiques produites. ➢ **<u>Décision</u>** En clôture de ce point, il est convenu que le président soumettra un projet d'avis du Conseil supérieur de statistique, relatif à au rôle des statistiques et de leur production en temps de crise sanitaire. Celui-ci abordera notamment les leçons positives/négatives à retenir de cette période. Ce projet d'avis sera soumis aux membres du conseil, pour commentaire et ajouts éventuels, avant la prochaine séance plénière du 17 juin 2021 ; ceci afin de pouvoir faire l'objet d'une approbation finale, lors de cette réunion.
V	***Pour information : Programme statistique intégré 2021 de l'Institut interfédéral de Statistique*** ➢ **<u>Présentation</u>** L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après, l'IIS) établit annuellement un programme statistique intégré (ci-après abrégé 'PSI'). Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale. Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du PSI 2021 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique, mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS, et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique, du Bureau fédéral du Plan et de Statbel. Le Conseil d'administration de l'IIS a validé, en mai 2020, les différentes collaborations à retenir dans le PSI 2021 de l'IIS. Conformément à son règlement d'ordre intérieur, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de *Service Level Agreements* (SLA). Les SLA's, relatifs aux collaborations retenues pour le PSI 2021, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 20 novembre 2020. Il s'agissait des SLA's suivants : • Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs (prolongation) : Les objectifs de ce SLA était, d'une part, d'utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, d'étudier la qualité de ces données, afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données. • Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation) : L'objectif était ici de définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport ferroviaire. • Census – Logements (prolongation) : Ce SLA avait pour but de viser à une amélioration de la base de données 'Logements' du Census.

- Données de mobilité (prolongation) : L'objectif de ce SLA était d'améliorer la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.
- Etude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les 'voitures-salaires' (prolongation) : Ce SLA visait à réaliser une étude de faisabilité sur de nouvelles sources de données, concernant les 'voitures-salaires'.
- Statistiques de trafic routier (prolongation) : Il s'agissait d'assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail préexistant, relatif aux statistiques sur le trafic routier.
- Dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence (prolongation) : L'objectif de ce SLA était d'améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données, sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence.
- Amélioration de la qualité des statistiques sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation (prolongation) : Le but était ici de mettre en place une base de données sur les prix des terrains et de produire des statistiques de qualité.
- Mise sur pied d'un groupe de travail 'Démographie' (prolongation) : Ce SLA visait à mettre sur pied un groupe de travail spécifique, relatif aux statistiques démographiques.
- Enquête sur le comportement de déplacements des ménages (poursuite des travaux) : On visait ici l'exécution d'une étude sur le comportement de déplacements ('enquête ménage').
- Etat des lieux des données sur le handicap : Les objectifs de ce SLA sont, d'une part, de s'accorder sur un cadre conceptuel commun du handicap et, d'autre part, d'établir un état des lieux du cadre institutionnel et des données existantes.
- Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique : Ce SLA a pour but de développer des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (par lieu de travail, lieu de résidence et lien entre lieu de résidence et lieu de travail).
- Entreprises actives par taille : L'objectif de ce SLA est de permettre l'établissement de statistiques sur les entreprises actives par taille, en vue de la production de statistiques relatives aux entreprises par région sous la forme qui convient le mieux à chacune des régions.
- Amélioration de la qualité des statistiques TVA – volet unités statistiques : Ce SLA vise à la recherche d'une solution pour les distorsions qui sont apparues dans les statistiques TVA, suite à l'introduction des 'unités TVA'.
- Gender-Based Violence Survey : Il s'agit de mettre en œuvre l'enquête européenne *Gender-Based Violence*, en Belgique
- Exploration des données de *Household finance and consumption survey* : Le but est ici d'examiner ce que cette enquête pourrait apporter aux partenaires de l'IIS, comme indicateurs utiles.
- Recensement des entreprises ayant et/ou générant des activités de 'Transport & Logistique' : L'objectif de ce SLA est de développer une méthodologie de recensement des entreprises ayant et/ou générant des activités de 'Transport & Logistique'.
- Olympiades européennes de Statistique 2021 : L'objectif est ici de définir les engagements de toutes les parties concernées par l'organisation des Olympiades européennes de Statistique 2021.
- Indice 'DESI' au niveau régional : Ce SLA vise au développement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI), au niveau régional.
- Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT : L'objectif de ce SLA est de développer et d'harmoniser les statistiques relatives aux sols, conformément à l'initiative SOILSTAT (projet du Partenariat mondial pour les sols, hébergé par la FAO) et à l'indicateur 15.3.1 ('Proportion du territoire qui est considérée comme dégradée, par rapport à la surface totale') des Objectifs de développement durable, des Nations Unies.
- REDEGEO – REDEsign découpages GEOgraphiques : On vise ici à un examen du *redesign* des découpages géographiques.

Le groupe de travail de l'IIS, chargé de la programmation des travaux statistiques, assurera maintenant le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail *ad hoc*, mis en place pour la réalisation du PSI 2021. Il se chargera également de trancher les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau de ces groupes de travail *ad hoc*.

	Enfin, conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution du PSI 2021. Un aperçu des résultats de ce programme sera, dès lors, présenté lors d'une séance plénière du Conseil supérieur de Statistique, à la mi-2022. ➢ **Discussion** Les membres du Conseil supérieur de Statistique émettent des remarques et des demandes d'informations complémentaires, concernant notamment : pour le SLA relatif au projet 'REDEGEO', les raisons qui amènent à cette réflexion quant au *redesign* des découpages géographiques, la possibilité d'associer dans cette réflexion des géographes issus des universités, la nécessité d'assurer la continuité de la présentation des statistiques produites sur base des 'anciens' secteurs statistiques (si ceux-ci devaient être adaptés), en vue d'en assurer la comparabilité, ou encore le besoin accru des utilisateurs de données disponibles jusqu'à ce niveau de détail ; pour le SLA sur les données relatives au handicap, la possibilité d'associer d'autres institutions disposant de données utiles à ce projet (ce qui est bien sûr prévu). ➢ **Décision** Tenant compte des échanges en séance plénière, il est demandé au représentant de l'IIS s'il serait possible de faire une présentation plus approfondie, lors de l'exposé de l'état de réalisation du programme intégré de l'IIS, en juin de chaque année, sur un projet relevant d'un intérêt particulier pour les membres du Conseil supérieur de Statistique. De plus, il est rappelé que les différents délivrables, convenus dans le cadre des projets (SLA's) de l'IIS, sont disponibles sur demande de la part des membres du Conseil supérieur de Statistique.
VI	***Rôle & Mission du Conseil supérieur de Statistique au sein du paysage statistique belge (suivi)*** ➢ **Présentation** Lors de la séance plénière du 19 novembre 2020, il avait été soumis aux membres du Conseil supérieur de Statistique quelques points de réflexion (sous forme de questions ouvertes), regroupés en trois thématiques : le mandat du Conseil supérieur de Statistique, la représentation en son sein et son mode de fonctionnement. En conclusion de la discussion, il avait été convenu que chaque membre du Conseil supérieur de Statistique pourrait, sur base volontaire, fournir une contribution écrite supplémentaire, relative aux différentes questions posées ; ce point pourrait ensuite être de nouveau mis à l'ordre du jour d'une séance plénière. Le Secrétariat a donc repris cet input écrit, provenant de différents membres, dans un tableau de synthèse qui a été transmis en vue de la présente discussion. Sur base des premiers éléments listés dans celui-ci, le président propose de faire un nouveau tour de table, concernant la première thématique du mandat du Conseil supérieur de Statistique ; ceci afin de permettre à chacun d'exprimer son point de vue. ➢ **Discussion** Il ressort des échanges qu'une modification profonde du mandat, octroyé au Conseil supérieur de Statistique, n'a pas lieu d'être. La mission première de notre conseil reste de rassembler (mettre en relation) les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques et de veiller à la qualité globale de la production des statistiques, en Belgique. Cependant, les membres présents sont d'avis que le Conseil supérieur devrait faire preuve de plus de proactivité, dans la mise en œuvre de ce mandat. Il revient aux membres de participer activement et de formuler des conseils, pour améliorer la qualité des statistiques existantes et rendre celles-ci plus adaptées aux besoins de la société. Le débat sur des thèmes d'actualité, qui font l'objet de discussions au sein de la société, doit servir d'inspiration pour des avis, afin d'affiner ou d'ajuster la production statistique dans notre pays. Il conviendra également de se pencher plus avant sur les relations entre le Conseil supérieur et les différentes institutions fédérales et fédérées, actives dans le domaine des statistiques publiques ; ceci pour tenir compte des différentes réformes de l'État, qui ont eu lieu depuis l'arrêté royal de 1998 (notamment afin de clarifier le rôle de l'Institut interfédéral de Statistique dans le domaine de la gestion de la qualité des statistiques), ainsi que sur la place du Conseil supérieur au sein du système statistique belge. ➢ **Décision** Il est convenu que discussion sera prolongée, sur les deux autres thématiques de la représentation au sein du Conseil supérieur de Statistique et de son mode de fonctionnement, lors de la prochaine séance plénière du 17 juin 2021.

VII	***Communications du Secrétariat du Conseil supérieur de Statistique.*** • **Groupe de travail 'Nouveaux besoins statistiques : télétravail & économie des plateformes'** Le groupe de travail a été constitué par voie électronique, en novembre 2020, et a pour mission de se concentrer sur deux sujets différents : le télétravail et l'économie des plateformes. Pour ces deux domaines, le groupe de travail doit, dans une première phase, dresser un inventaire de toutes les statistiques existantes. Sur la base de cet inventaire, il pourra ensuite identifier les lacunes éventuelles lors d'une seconde phase. Un rapport final (rédigé par Statbel) sera élaboré et qui abordera tant l'inventaire que les lacunes mises à jour. Le groupe de travail s'est déjà réuni le 9 février 2021. Lors de cette réunion, un état des lieux des statistiques existantes, relatives au télétravail, a été réalisé (notamment via Statbel, le SPF Emploi, les enquêtes de la VSA et de la Fédération Wallonie–Bruxelles et l'étude d'Idea Consult). Une deuxième réunion est planifiée au 18 mars 2021, où sera abordé le thème des statistiques existantes sur le travail au sein des plateformes. • **Date de la prochaine séance plénière** La prochaine séance plénière, du Conseil supérieur de Statistique, est planifiée au jeudi 17 juin 2021 (de 10h00 à 12h30). L'ordre du jour fera l'objet d'une communication, par e-mail du Secrétariat, dès que possible.

Philippe Mauroy (Signature)

Digitally signed by Philippe Mauroy (Signature)
Date: 2021.05.17 09:48:48 +02'00'

[Signé]
Le Président,
Patrick DEBOOSERE

Le Secrétaire,
Philippe MAUROY